



COMPTE-RENDU

Séance du 1^{er} février 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le premier février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire.

Etaient présents : Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Hélène COUSTEY-SEMPERE, Jean-Michel BASCUGNANA, Pierre HELIP-CASSIE, Hervé LOUSTALET, Paul LAMOURE, Jean-Pierre GABASTON, Chantal HUSTE-MIRASSOU

Ont donné pouvoir : Marie PEES à Paul LAMOURE, Marie-Christine GARROCCQ à Anne-Marie BARRAQUE

Etaient excusés : Marie PEES, Marie-Christine GARROCCQ, Christian LASSALLE

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GABASTON

Question n° 1 : Approbation du procès-verbal du 29 novembre 2021

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2021.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du 29 novembre 2021.

Question n° 2 : Demande de dotation de solidarité en faveur de l'Équipement des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques

Dans le cadre des événements climatiques survenus les 9 et 10 décembre 2021, les fortes précipitations ont occasionné de nombreux dégâts.

Par arrêté interministériel du 16 décembre 2021, la commune a été reconnue en état de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de dotation de solidarité en faveur de l'Équipement des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques.
Cette aide permettra de réaliser les travaux de réparation des voies endommagées par les crues.

Le coût des travaux est estimé à 63 380 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de réaliser les travaux de réparation des voies et ouvrages d'art endommagés par les crues :
route du Serbiassa, pont sur l'Estarrès.

SOLLICITE une subvention auprès des services de l'Etat, au titre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités Territoriales touchés par des événements climatiques ou géologiques, à hauteur de 80%.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Question n° 3 : Demande de subvention au titre de la DETR et fonds friches

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation du centre technique et de redéposer un dossier dans le cadre de l'appel à projet friches.

Le cout du projet s'élève à 447 163.97 € HT.

Le projet pourrait être éligible à la DETR, à hauteur de 40% et à la subvention friches.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE - d'approuver ce projet,
- de solliciter de l'État et de la Région le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres suivant le plan de financement indiqué dans le formulaire du dossier de demande de subvention.

Question n° 4 : Tarif des repas à la cantine

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une voix contre (M. CLAVERE),

FIXE à :

* 2.80 € le prix du repas à la cantine pour les élèves ;

* 4 € le prix du repas à la cantine pour les adultes.

Ce nouveau tarif prendra effet à compter du 1^{er} mars 2022.

Question n°5 : Tarif de la garderie périscolaire

Par 11 voix pour, une voix contre (Mme HUSTE-MIRASSOU) et deux abstentions (MML. LAMOURE et BASCUGNANA)

Le Conseil Municipal,

FIXE à 1 €, par jour et par enfant, le tarif de la garderie scolaire, à compter du 1^{er} mars 2022.